



Contrat type applicable aux services occasionnels collectifs de transports intérieurs publics routiers de personnes.

Le projet de contrat type en matière de transport routier de voyageurs a été adopté à l'unanimité par la section permanente du Conseil National des Transport (CNT) le 6 mai dernier.

Ce document contractuel, qui est le fruit de longues années de réflexion et de discussion des organismes ou organisations concernées, constitue une innovation en matière de voyage par autocar.

Contrairement au transport de marchandise, il n'existait pas encore en matière de transport par autocar de contrat type qui définissent les devoirs et obligations de chacune des parties : transporteur et donneur d'ordre.

Pour être applicable, le contrat type doit être approuvé par décret.

Après avis de la section permanente du CNT, le contrat type a été transmis à Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire ainsi qu'au Secrétaire d'Etat chargé des transports, Dominique BUSSEREAU.